

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Régularisation foncière de la parcelle AD 154a,155d Commune de Tsingoni

Séance du 16/12/2021

Délibération n° 77

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 20

Absents : 20

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Ouangani le jeudi 16 décembre 2021 à 16 heures.

Présents :

AMBDI Youssouf , MADI OUSSINI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa , MDALLAH Anlamati , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR SOILIH Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, AHMED COMBO Papa,

Absents :

BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja , SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zainati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou , ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Adam Ahmed

Représentés

Abdou Fatima par Chanrani Daoudou,
MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA Saïd Maarifa
Mohamed Zainaba par BOINA M'ZE Salim
SAID Mariame par AMBDI Youssouf

Secrétaire de séance : Ridhoi Zainabou

Vu la délibération n° 34 du 30 septembre 2021 portant Plan Prévisionnel d'Investissement 2021-2026 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu le programme d'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou, qui prend désormais la dénomination dans le plan Prévisionnel d'Investissement de « accès cascade de Soulou » ;

Vu la demande de régularisation en date 08/09/2021 accompagnée des documents d'arpentage établis par le géomètre expert GrG.

Considérant que ces parcelles concernées par l'emprise du projet cadastrées AD 154a et AD 155d sur la commune de Tsingoni appartiennent au Département de Mayotte ;

Considérant que ce Projet présente un intérêt général et qu'il y a nécessité de demander au département leur mise à disposition gratuite à la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

1. De demander auprès du Département de Mayotte la mise à disposition gratuite des parcelles suivantes :

Commune de Tsingoni :

Code	Propriétaire	Ref:	n°	Surface	Titre	Projet Prévu
1	Département	AD	154a		269	Accès Cascade de Soulou
2	Département	AD	155d		269	Accès Cascade de Soulou

2. D'autoriser le président de Communauté de Communes du Centre-Ouest à signer les conventions de mise à disposition gratuite des dites parcelles et tout acte y afférent, et de mettre en œuvre lesdites conventions.

Fait et délibéré le 16/12/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim Said MAARIFA

Date de signature : 20/12/2021

Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest